

Rétroplanning des opérations relatives au versement ou à l'épargne de la prime d'intéressement 2021
Pour les organismes n'ayant pas délégué ces opérations à Amundi

Avril			Mai		
1	V		1	D	
2	S		2	L	Le salarié remet à son service du personnel son bulletin d'option
3	D		3	M	(épargne ou versement) -
4	L		4	M	A défaut les sommes sont épargnés dans le PEI
5	M	Commission intéressement	5	J	
6	M	Transmission par les caisses nationales du montant de l'intéressement aux caisses locales	6	V	Saisie par les organismes du montant investi par chaque salarié dans les fonds PEI/PERCOL-I et transmission à Amundi des fichiers sommes que les salariés souhaitent investir
7	J		7	S	
8	V		8	D	
9	S		9	L	
10	D		10	M	Saisie par les organismes du montant investi par chaque salarié dans les fonds PEI / PERCOL-I et transmission à Amundi des fichiers sommes que les salariés souhaitent investir
11	L	Notification aux salariés de leur intéressement par les caisses - Remise des bulletins d'option	11	M	
12	M		12	J	
13	M		13	V	Réception par Amundi des flux financiers envoyés par les organismes
14	J		14	S	
15	V		15	D	
16	S		16	L	Réception par Amundi des flux financiers envoyés par les organismes
17	D	17	M		
18	L	18	M		
19	M	19	J		
20	M		20	V	
21	J		21	S	
22	V		22	D	
23	S	Le salarié remet à son service du personnel son bulletin d'option (épargne ou versement) - A défaut les sommes sont épargnés dans le PEI	23	L	Réception par Amundi des flux financiers envoyés par les organismes
24	D		24	M	Dernier délai pour l'envoi des virements
25	L		25	M	
26	M		26	J	
27	M		27	V	
28	J		28	S	
29	V		29	D	
30	S		30	L	
			31	M	